

JACKSON le retour



Jackson, petit personnage fictif et sympathique inspiré d'un sac poubelle, est de retour à Saint-Imier. Déclinées en quatre saynètes, ses tribulations rappellent à chacun les comportements à adopter pour conserver un cadre de vie propre et agréable, histoire de prendre soin de l'environnement.

Pour commencer, une bonne nouvelle : une amélioration sensible des dépôts sauvages d'ordures sur la voie publique (sacs noirs, sacs jaunes sortis trop tôt, objets divers et variés, etc.) a été constatée. Néanmoins, si les principes évoqués dans les deux éditions de Jackson sonnent comme une évidence pour la majorité d'entre nous, des efforts sont encore à consentir. Il incombe au Conseil municipal de rappeler aux indécents que la qualité de vie en ville dépend avant tout de l'addition de gestes individuels et qu'en matière de déchets ce précepte conserve tout son sens.

Si le bon sens ne suffit pas, le règlement municipal sur les déchets est très clair. Il est interdit de jeter, de déposer ou d'abandonner des déchets en dehors des installations d'élimination

autorisées. Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 5000 francs. A cette sanction s'ajoutent des émoluments de 50 à 2000 francs. Depuis bientôt dix-huit mois maintenant, ce ne sont pas moins de 16 amendes qui ont été infligées pour dépôt sauvage d'ordures, pour avoir sorti ces dernières le mauvais jour, avoir utilisé un sac non conforme ou encore s'être débarrassé de ses déchets dans la forêt.

Les nouvelles aventures de Jackson sont présentées en exclusivité à Saint-Imier et à Sonvilier, où les habitants recevront un dépliant directement à domicile.

Les progrès d'un chantier complexe



Le chantier dans le secteur Rue du Midi – Rue Sans Souci bat son plein. A la Rue du Midi, plus de 100 mètres de canalisations souterraines ont été changées depuis le début des travaux mi-mars 2017. Conduites de gaz, d'eau potable, tubes électriques et télé-réseau ont été renouvelés jusque dans certains bâtiments entre la Rue Jacques-David et la Rue Sans Soucis. Ces travaux se poursuivront ensuite vers l'Est jusqu'au bâtiment Midi 24. La rénovation des trottoirs et de la chaussée sera ensuite réalisée avant de rendre ce secteur à la circulation.

Champs de la Pelle: bientôt la fin des travaux

En début de semaine, la pose du tapis dans le secteur Est de la Rue Champs de la Pelle a marqué la fin des travaux de rénovation des réseaux souterrains dans ce secteur. Débuté en 2016, ce chantier a vu le renouvellement de près de 300 mètres de conduites d'eau potable et la mise en place d'une batterie de tubes électriques qui permettra la pose de câbles moyenne et basse tension. L'éclairage public a également été remis à neuf et sera équipé par le système de gestion à distance de l'intensité des lampes.

Efficacité énergétique: soutien à la mobilité durable

Le Conseil municipal a validé les propositions de la Commission efficacité énergétique visant à favoriser l'usage d'électricité produite localement dans la mobilité. Depuis le 15 mai 2017, l'acquisition de vélos et de scooter/motos électriques neufs sera soutenue à hauteur de 15% du prix d'achat avec une limite de 300 francs pour les bicyclettes et de 1000 francs pour les scooters.

Une condition pour obtenir la subvention est d'acquérir annuellement 100 kWh de produit AMBRE (électricité photovoltaïque locale) pour chaque vélo et 500 kWh pour les scooters. Il serait en effet absurde de favoriser la mobilité électrique si cette dernière devait être alimentée par du courant provenant d'énergies fossiles.

Le règlement ainsi que les formulaires de demande de subvention sont à disposition au secrétariat communal ou sur notre site internet www.saint-imier.ch .

Nonagénaire

Le 15 mai dernier, Florine Pessotto-Bueche, conseillère municipale, et Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, se sont rendus à la rue du Soleil 38 pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de Mme Lily Voumard. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

(cm)

Saint-Imier, le 17 mai 2017